



*Maison d'Accueil Spécialisée "La Merisaié"*

*20, rue Gabriel-Breud - 43270 Allègre*

*Téléphone : 04 71 00 23 43    Télécopie : 04 71 00 23 44*

*e-mail : mas@apajh43.fr*

# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2024



# Sommaire

|  |            |
|--|------------|
| <b>I : Présentation de l'établissement</b>                                 |            |
| 1-1 Responsables associatifs.....  | Page 1     |
| 1-2 Autorisations et Habilitations.....                                    | Page 1     |
| 1-3 Régime tarifaire et prix de journée.....                               | Page 1     |
| a- .. Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population .....  | Page 2     |
| b- Caractéristique du Public accueilli.....                                | Page 2-3   |
| <b>II : Activité de l'établissement et /ou service</b>                     |            |
| a- Nombre de journée d'accueil.....  | Page 3     |
| b- Activités et prestations proposées.....                                 | Page 5-40  |
| <b>III : Les ressources humaines</b>                                       |            |
| a- L'équipe pluridisciplinaire .....                                       | Page 41    |
| b- Composition de l'équipe et nombre d'ETP .....                           | Page 41    |
| c- Répartition par âge .....   | Page 42    |
| d- Le mouvement du personnel : arrivée/départs .....                       | Page 42    |
| e- Les formations et qualification .....                                   | Page 42-44 |
| <b>IV : Actualité marquante de l'année</b>                                 |            |
| a- Partenariat.....  | Page 44-45 |
| b- Projets spécifiques réalisés au cours de l'année .....                  | Page 45-46 |
| <b>VI : Gestion financière</b> .....                                       | Page 47-49 |
| <b>V : Démarche qualité et gestion des risques</b> .....                   | Page 50-55 |
| 1- créer un poste responsable qualité.....                                 | Page 51    |
| 2- déployer le logiciel AGEVAL.....  | Page 51    |
| 3- instituer une culture positive de l'erreur.....                         | Page 51-53 |
| 4- déploiement d'une charte de prévention des risques de maltraitance..... | Page 53-54 |
| 5- Evaluations.....  | Page 54    |
| 6- Eléments statistiques de l'année 2024 .....                             | Page 54-55 |
| a- Nombre de signalement de faits de maltraitance.....                     | Page 54    |
| b- Nombre de EIG/EIGS déclarés et traités dans l'année .....               | Page 55    |

## I : Présentation de l'établissement

### 1-1 Responsables associatifs

L'association départementale APAJH43 gère la MAS La Merisaie. Le siège social est basé 12 Boulevard Maréchal Joffre 43000 Le Puy en Velay. Le président de l'association est Monsieur Hantson. Monsieur Frédéric Rideau assure les fonctions de directeur des établissements et services.

### 1-2 Autorisations et habilitations

Le fonctionnement de la MAS La Merisaie est légitimé par :

- L'autorisation de fonctionnement de la MAS LA MERISAIE accordée à l'association APAJH Comité Haute Loire renouvelé par arrêté pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.
- L'arrêté préfectoral du 3 novembre 1995 autorisant la création d'une Maison d'Accueil Spécialisée dénommée « La Merisaie » gérée par L'APAJH de Haute Loire.
- L'arrêté municipal du 12 septembre 1998 autorisant l'établissement de type U de 4<sup>ème</sup> catégorie à recevoir du public
- La visite de conformité du 31 août 1998 : rapport N°98 431 00 0053
- L'arrêté préfectoral NDDE/98.032 portant autorisation en matière d'accessibilité.

La capacité d'accueil à La Merisaie est de 44 personnes polyhandicapées ou souffrant de maladies évolutives ou ayant subi des accidents de la vie dont l'état nécessite des soins et une surveillance constante. Nous avons fait évoluer notre offre depuis juin 2022 pour 40 places d'accueil permanent et 4 places d'accueil temporaire. Nous allons tendre notre accueil vers 38 places d'accueil permanent et 6 places d'accueil temporaire.

### 1-3 Régime tarifaire et prix de journée

Depuis que nous sommes dans un financement CPOM, nous n'avons plus de prix de journée mais une enveloppe globale.

Le prix du forfait journalier redevable par les résidents reste inchangé à 20 euros par jour de présence.

### **a- Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population**

La Maison d'Accueil Spécialisée « la Merisaie » est implantée sur la commune d'Allègre en Haute-Loire (43). Elle est entourée d'un terrain de 2 hectares préservant son environnement immédiat. Son architecture s'intègre parfaitement à l'habitat local.

Son architecture de plain-pied favorise la circulation des personnes en situation de handicap. La construction de 2900m<sup>2</sup> permet à la fois de soutenir son projet d'accueil individualisé dans de petits groupes et de faciliter la communication entre les différents services. L'établissement est entouré d'une clôture qui assure la sécurité des personnes accueillies.

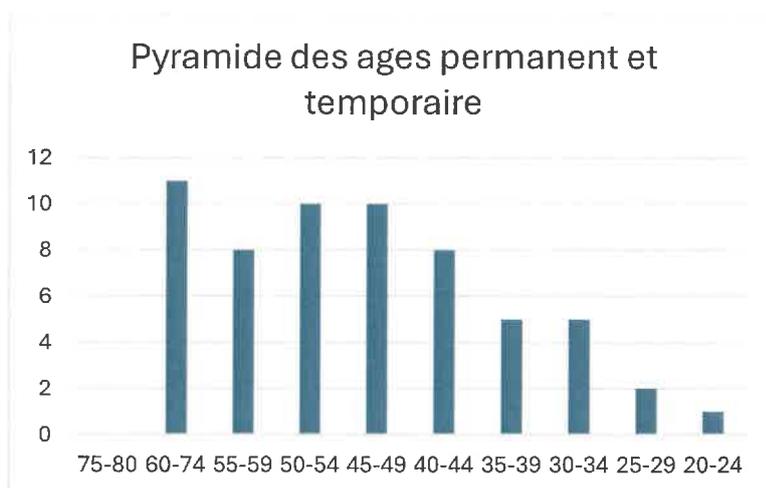
### **b- Caractéristique du Public accueilli**

Les déficiences des résidents en accueil permanent et temporaire à la Merisaie sont répertoriées par le médecin de l'établissement et communiquées aux autorités. Nous pouvons faire le constat d'une diversité de pathologies.

L'environnement institutionnel doit s'adapter pour permettre un accès de chacun à une existence digne. C'est ainsi que la dynamique des unités de vie n'est pas définie par le type de pathologie mais conditionnée par les possibilités du vivre ensemble vers une société inclusive. Cette approche permet un équilibre dans le fonctionnement de l'établissement et par conséquent dans chaque unité de vie. Il existe par exemple, une entraide, une solidarité entre les résidents qui se stimulent mutuellement au niveau de la communication, de la motricité, de la relation...

Durant cette année 2024, nous avons accueilli en hébergement 60 résidents, 31 femmes et 29 hommes que ce soit en accueil permanent ou de manière temporaire.

Un graphique ci-dessous représentant les tranches d'âge des résidents présents sur l'année 2024. La moyenne d'âge est de 48.56 ans.



## II : Activité de l'établissement

### a- Nombre de journée d'accueil

Cette année 2024 nous avons réalisé un total de 13679 journées pour un nombre total de 60 résidents.

| <b>Internat</b>   |                                    | <b>2022</b> | <b>2023</b>  | <b>2024</b>  |
|---|------------------------------------|-------------|--------------|--------------|
| <b>Nombre théorique de journées avec une ouverture 365 jours x 40</b> | <b>Internat 40 places</b>          | 14600       | 14600        | 14600        |
| <b>Nombre réalisé de journées</b>                                     |                                    | 12808       | <b>12604</b> | <b>12685</b> |
| <b>Taux d'occupation réel en %</b>                                    |                                    | 87.72 %     | 86.32 %      | 86.88 %      |
| <b>Accueil temporaire</b>   |                                    | <b>2022</b> | <b>2023</b>  | <b>2024</b>  |
| <b>Nombre théorique de journées 365j x 4</b>                          | <b>Accueil temporaire 4 places</b> | 1460        | 1460         | 1460         |
| <b>Nombre réalisé de journées</b>                                     |                                    | 926         | <b>964</b>   | <b>994</b>   |
| <b>Taux d'occupation réel en %</b>                                    |                                    | 63.42 %     | 66.02 %      | 68.08 %      |

Cette année a été marquée par 4 décès (en janvier, avril, juin, et septembre).

Dans le souci de bienveillance des résidents et des professionnels, un temps de deuil est pratiqué entre le départ d'un résident et le nouvel accueil. Par conséquent, ceci a généré un écart de 250 jours.

Par ailleurs, cette année, nous comptons 107 journées d'hospitalisation dont 44 journées pour un résident qui est malheureusement décédé à ce jour.



## b-Activités et prestations proposées

### Le versant socio-éducatif

Nous débutons l'année sous le signe de la fête.



## Les activités de l'année 2024

Cette année un peu plus de 150 projets de sorties ont été réalisés et un peu plus de 100 activités cuisine ont été confectionnées.

Des sorties et activités pour tous les goûts que nous vous faisons profiter tout au long du journal : bowling, restaurant, participation à des fêtes patronales, cinéma, karaoké, aquarium, bar à chats, exposition, match de rugby, jacuzzi.

### Sortie à Peaugres





Préparation des J.O !!



## Les petits plaisirs du quotidien

### Du chant



## Des pauses gourmandes



Des sorties



Les prises en charge thérapeutique au CRFM du Puy-en-Velay (les lundis matin).



Du travail ....

Des missions en cuisine, en lingerie, et auprès du secrétariat (distribution du courrier) ....



**ALLEZ L'ASM !!!!!**

**OUF ILS ONT GAGNE 55-33 !!**



Chaque vendredi après-midi au Foyer Soleil, une activité sarbacane est organisée par Monsieur Jean-Luc SABATIER qu'on remercie grandement pour sa disponibilité et sa présence !

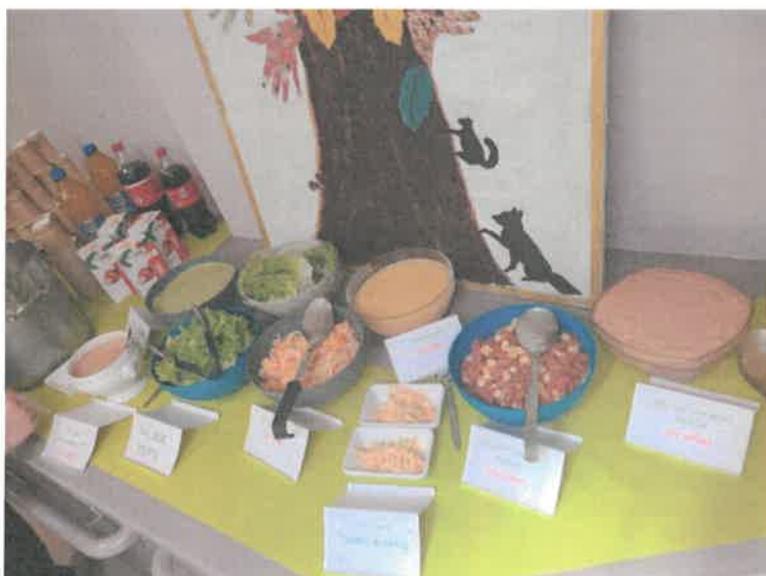


## Fête de la musique !

De la préparation .....



A la dégustation !





L'Assemblée générale de l'APAJH 43 a eu lieu le mercredi 25 septembre 2024 au Puy-en-Velay, c'était un chouette moment !

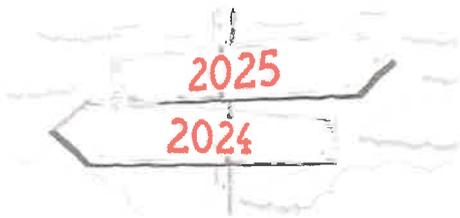


Et encore des bons moments partagés !



## ★ L'heure du bilan

- Cette année nous avons réalisé 5 Commissions de repas avec la présence d'une diététicienne (avec qui nous conventionnons), de l'équipe pluridisciplinaire et de résidents. Cela nous permet d'échanger sur la confection des repas, des goûts de chacun, des propositions de menus, ... Grâce à cela nous avons réduit nos déchets et amélioré la qualité des repas !
- Des activités ont été régulièrement réalisées : CRFM (lundi matin), sport adapté (mardi matin), sarbacane (vendredi après-midi).
- Une commission de sécurité s'est tenue au printemps. La commission a pour objectif de réaliser une visite de contrôle et a confirmé la conformité de l'établissement à recevoir du public en toute sécurité.
- Nous avons réalisé une démarche d'évaluation de la qualité. Cette dernière a conduit à l'identification des points forts et des axes d'amélioration. Elle nous servira d'axe de travail dans la réécriture du projet d'établissement.
- Durant l'été, certains résidents ont pu profiter d'un séjour adapté avec l'organisme Escal.
- Une proposition de groupe animé par la psychologue
- Sur cette année 2024, la psychomotricité continue à bien s'ancrer hebdomadairement à travers trois temps forts proposés, réfléchit en amont pour créer une dynamique de groupe porteuse de progrès psychomoteurs :
  - *Balnéothérapie au Puy-en-velay dans un bassin de rééducation, animé avec l'ergothérapeute, avec deux sessions qui s'alternent sur une dizaine de séances à chaque période.*
  - *Groupe jeux où nous maintenons en forme tant le corps (motricité) que l'esprit (cognitif) de façon ludique.*
  - *Groupe écriture où nous prenons plaisir à tracer sur feuille, sur tablette tactile ou même à lacer les lettres pour apprendre à mieux les connaître et les utiliser, chacun à notre rythme.*



## ★ Les projets !

### ▪ Réactualisation du projet d'établissement 2025-2030

Une réunion de lancement du projet d'établissement a eu lieu le lundi 2 décembre 2024 en présence des familles.

La réflexion autour de sa réécriture sera coconstruite : familles, résidents, professionnels, élus de l'association APAJH43. La réflexion portera autour de différentes thématiques qui ont pour objet l'amélioration continue de la MAS de demain.

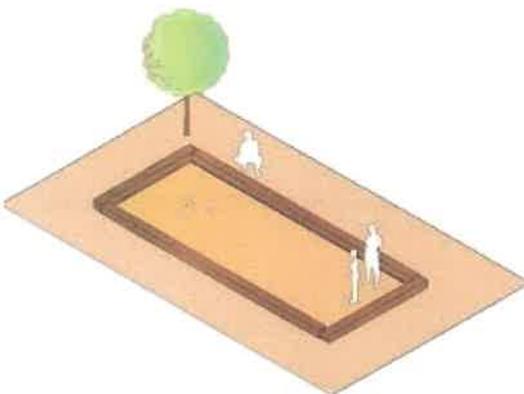
Objectif avril 2025 : écriture finalisée du projet d'établissement.

### ▪ De la rédaction de projets :

Cette fin d'année, les équipes ont réfléchi et posé par écrit des projets de réalisation qui leur tenaient à cœur.

Le soutien de l'association des Amis de la Merisaie et des dons nous aidera à financer ces projets !

Nous vous les présentons :



### Création d'un terrain de pétanque !

#### Les objectifs du projet :

- Créer un espace de convivialité et de partage au sein des extérieurs de l'établissement.
- Favoriser le maintien de l'autonomie.
- Travailler l'estime de soi.

- Mettre en place des temps de jeux inter unité
- Pourquoi pas proposer des rencontres inter-établissement ?
- Disposer d'une plateforme adaptée et accessible en plein air afin d'y proposer des activités diverses et variées (ex : Pétanque, Molky, Pallet bretons, Cornhole américain, Jeux du roi, etc....).
- Faciliter la spontanéité de moments conviviaux improvisés.
- Encourager les rencontres inter générationnelles.
- Certains résidents ayant une licence pétanque en club, pourraient donc s'entraîner.



Faire venir les pizzas à la maison !

Les objectifs du projet :

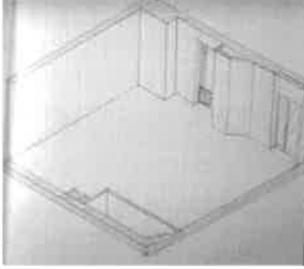
- Manger des pizzas
- Autonomie pour les résidents qui pourraient aller chercher leur pizza seul ou accompagné par les éducateurs.
- Moment conviviale et sociabilisation avec des personnes de l'extérieur.



Parc à poules !

Les objectifs du projet :

- Récupérer les déchets alimentaires
- Responsabilisation de tous pour nourrir les poules, et leur donner à manger et à boire. Des résidents pourraient aller chercher les œufs seul ou accompagné par les professionnels
- Moment convivial et sociabilisation avec des personnes de l'extérieur.



## Aménagement des espaces !

Objectif: Aménager les espaces en fonction de nos nouveaux besoins.

### ▪ De la formation :

L'année 2025 sera riche en formation, nous en prévoyons 7 :

- AFGSU (gestes de premiers secours)
- Feu, évacuation incendie
- Gestes et postures (manipulation)
- HACCP (pâtisserie)
- Vie sexuelle et affective de la personne en situation de handicap mental et/ou cognitif
- Soins palliatifs
- Animer au quotidien des personnes en situation de handicap



## CLAP DE FIN sur 2024 !

Cette année a été riche de partage, de joies, de bonheur, de rires, mais aussi de tristesse et de chagrin. Elle nous a été porteuse d'enseignements et de projets et nous comptons sur 2025 pour qu'elle nous permette de les réaliser.

## Chef de service

Les postes de chefs de service ont connu des évolutions sur l'année 2024. En mars 2024, Mme THALLIER a été recrutée en CDI et a pris la suite de M. Lamirand après un remplacement de 1 an et demi. Son temps de travail est réparti entre la MAS et le SAMSAH (0.3ETP SAMSAH et 0.7ETP MAS).

Le mode de fonctionnement de l'équipe de direction a été réinterrogé afin que notre nouvelle organisation puisse être mise en corrélation avec les besoins des usagers, des familles et des professionnels : à ce jour, l'équipe de direction s'est répartie la gestion des différents services et les temps de réunion afin d'avoir une transdisciplinarité (cf. organigramme équipe de direction).

Sur le début d'année 2024, nous avons consacré un temps considérable à la planification annuelle. En effet, les séances d'analyse de pratiques professionnelles ont repris en janvier, à raison de 6 groupes différents bénéficiant de 4 séances chacun sur l'année. De plus, nous avons organisé une formation sur le thème de la bientraitance qui a eu lieu début février et une formation obligatoire sur la sécurité incendie qui a eu lieu en avril.

Ensuite, sur le 2eme trimestre avec l'assistante de direction, nous avons mis à jour l'ensemble des soldes horaires des salariés de la MAS.

Dès le début de l'année 2024, un CODIR a été mis en place chaque semaine avec le Directeur des Services, la Directrice de la MAS et du SAMSAH, les chefs de service des filières enfant et adulte. Ces temps de CODIR ont permis de préparer de manière uniforme l'évaluation de la qualité qui a eu lieu dans chaque établissement et service.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les élus et le directeur des établissements et services ont pu nous présenter le projet associatif et ces différentes ambitions qui permettent de donner les orientations stratégiques que les cheffes de service doivent mettre en place au quotidien. Cette présentation du projet associatif a également été faite à l'ensemble des professionnels de la MAS sur un temps de réunion institutionnelle.

Evaluation externe :

Le cabinet Autonomii est intervenu le 22 et 23 avril 2024 afin de réaliser les audits.

La préparation de cette évaluation a mobilisé un temps de travail considérable au niveau des postes de chef de service. L'accompagnement par Mme Bassene (chargé de mission qualité) a été indispensable dans cette mission et nous a permis d'actualiser une partie des documents réglementaires

(procédures circuit du médicament, gestion des EI, gestion des plaintes et réclamations...). Par ailleurs, l'ensemble des professionnels de la MAS ont été mobilisés pour participer (entretien avec les évaluateurs, passage des évaluateurs sur les unités de vie...), ce qui nécessite une communication et planification importante de la part des cheffes de service.

Il ressort de cette évaluation d'excellentes pratiques professionnelles favorisant l'exercice des droits des personnes accompagnées et respectant aussi leur dignité et leur intégrité. Les personnes accueillies à la MAS témoignent d'une excellente satisfaction au niveau de l'accompagnement qui leur est proposé ainsi qu'une confiance envers les professionnels qui les accompagnent. La cotation moyenne a été évaluée à 3.64/4 sur les 3 chapitres.

Parallèlement à cela, l'évaluation a permis de mettre en évidence les axes de travail pour la suite de l'année 2024 :

- Poursuite de la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité incluant notamment l'appropriation du système de plaintes et de réclamations ainsi que l'élaboration du plan de gestion de crise.
- Le développement de l'offre d'activités sportives socio-culturelles et de loisirs permettant une proposition d'activités plus importantes et régulières aux personnes accompagnées en demande
- La formalisation d'une approche des risques dans les projets personnalisés dans une visée de prévention.

Sur 2024, nous avons également continué de travailler le lien avec nos partenaires existants : EMH 43 (équipe mobile d'hygiène), Sport Adapté, centres de formation .... Nous avons aussi développé de nouveaux partenariats principalement axés sur les retours de l'évaluation en augmentant l'offre d'animation. Une convention a été signée avec une professionnelle de l'établissement qui propose en complément d'activité de la médiation animale. Ainsi, les résidents ont pu bénéficier de séances de médiation animale avec la présence d'un cheval miniature et d'un chien. Les usagers ne participant pas à cette activité ont pu tout de même profiter de l'animal car le cheval en fin séance fait le tour des différentes unités.

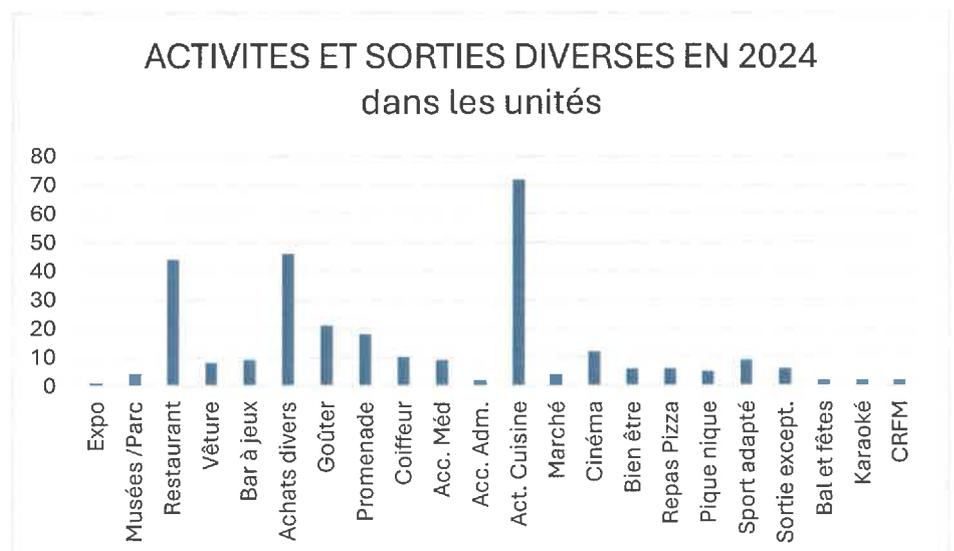
Nous avons également sur 2024 concrétisé le partenariat avec Escal. Ainsi du 19 au 26 juin 2024, 7 résidents sont partis en séjour adapté à Montrodât en Lozère. En amont, une coordination a été nécessaire entre les équipes éducatives, les familles et le partenaire. Ainsi, nous avons programmé une réunion fin janvier afin de recueillir les attentes des résidents et familles dans le but de leur proposer un séjour sur mesure. Ce séjour a été une réussite et a

permis aux résidents de pouvoir vivre une expérience en dehors du contexte institutionnel tout en garantissant un environnement et accompagnement adapté à leurs besoins (matériel, vigilance médicale ...)

Nous avons également profité de la période d'été qui est moins dense en termes de temps de réunions pour mener la campagne des entretiens professionnels qui doit avoir lieu tous les deux ans. Chaque cheffe de service a rencontré les professionnels des équipes dont il est responsable. Cela a permis de reprendre les fiches de poste et missions de chacun de manière individuelle. D'autre part les entretiens professionnels, nous ont aiguillé dans la construction du plan de développement de compétences 2025. Nous avons pu percevoir des besoins de formation variés : les soins palliatifs, l'autisme, les soins d'urgence, la manutention, l'animation et la sécurité incendie.

### Les activités :

❖ Dans les unités :



Les sorties au sein de la MAS sont diverses, il en ressort toutefois que 3 activités sont privilégiées sur les unités :

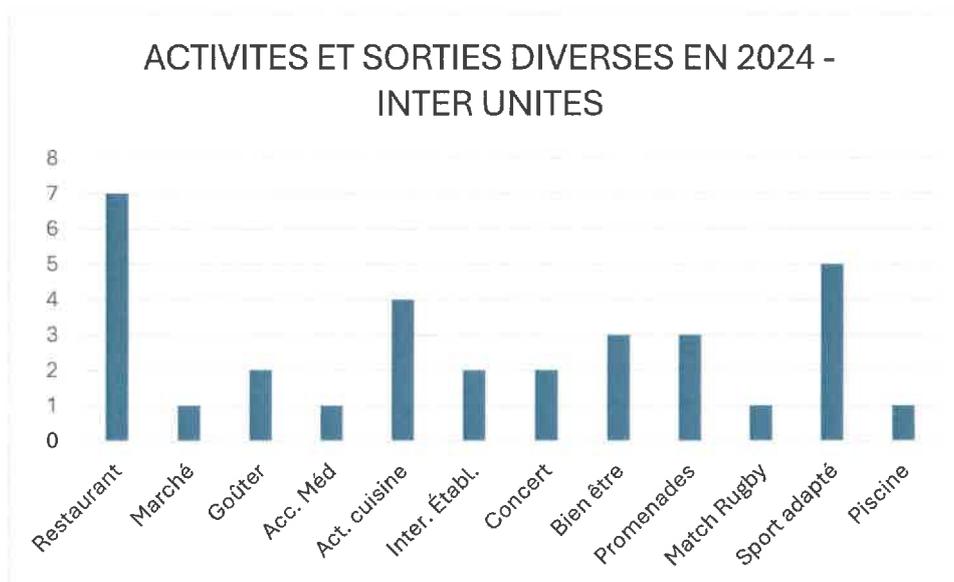
- Le restaurant
- Les achats divers
- Les activités cuisine

Les sorties exceptionnelles regroupent des activités telles que :

- Course hippique
- Cirque
- Sentier Pied nu
- Bowling
- Concert

Des activités habituelles, voire hebdomadaires ont lieu :

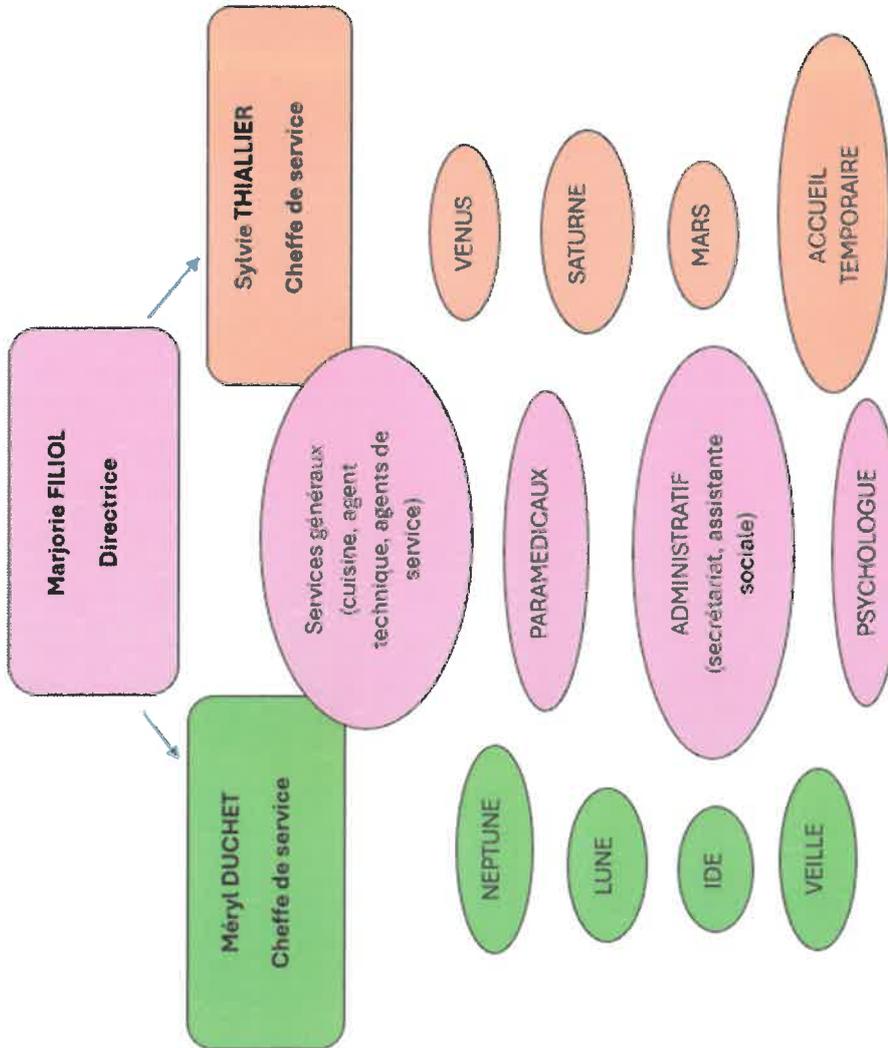
- Le Comité de Sport Adapté : Les mardis matin
- La Sarbacane : le vendredi après-midi avec Mr SABATIER.
- ❖ Inter-unités :



Nous pouvons remarquer que l'appétence des activités liées à la restauration reste primordiale y compris pour les sorties inter-unités.

Les activités à plusieurs unités ne sont pas les plus nombreuses, toutefois, elles ont une importance capitale dans la socialisation des résidents accueillis.

Depuis 2024, nous travaillons avec un nouvel organisme proposant des activités : L'équipe de l'**Association Trait d'union Auvergne Handis** propose une multitude d'activités pour tous les publics en situation de handicap : découvrir les espaces naturels et le patrimoine, rencontrer des artistes passionnés, participer à des événements culturels ou sportifs, et pratiquer des loisirs en plein air ou en intérieur. Cette association implantée pour le moment dans le Puy de Dôme permet de faire bénéficier à des résidents de la MAS, des activités gratuites de plein air, des concerts, des matchs de Foot et de Rugby. Un calendrier est mis à disposition des professionnels régulièrement par les chefs de service afin qu'ils puissent monter des projets.



**DIRECTRICE :**

Assure le suivi RH des équipes dont elle est référente.

**CHEFFE DE SERVICE :**

Assure un lien fonctionnel avec les équipes sous responsabilité de la directrice.

En fonction de son service de référence :

Assure le suivi RH (plannings, congés, changements horaires)

Assure l'animation des réunions PP et le suivi

Assure la validation des projets éducatifs

Assure la gestion des caisses

Animation des réunions d'unité par les 2 cheffes de services en alternance.

(ex : la réunion d'unité sera animé par la CDS qui n'est pas en réunion pluridisciplinaire le jeudi)

## Le versant paramédical

### Bilan Ergothérapeute

Les interventions en ergothérapie ont lieu les lundis et mardis. L'année 2024 a été marquée par plusieurs axes de travail visant à répondre aux besoins des résidents en matière de positionnement, d'autonomie et de confort.

#### 1. Suivi et gestion du matériel médical et des appareillages

L'ergothérapeute est responsable du choix, de la mise en place et du suivi des dispositifs adaptés aux besoins des résidents :

- **Appareillages spécifiques** : corsets sièges, chaussures orthopédiques.
- **Matériel médical** : fauteuils roulants (manuels et électriques), aides à la verticalisation, matelas, lits, couverts adaptés, aides aux transferts, matériel de positionnement au lit et pour les soins d'hygiène.
- **Fournisseurs et intervenants externes** :
  - **Bruno Laurent** (Beaulieu Médical, St Étienne) pour le matériel général.
  - **Carine Sasso et Cédric Da Sylva** (Harmonie Médical, Le Puy en Velay) pour certains fauteuils roulants, aide aux transferts et matériel spécifiques aux résidents.
  - **Stanislas Masson** (Altis Médical, Le Puy en Velay) pour des fauteuils roulants.
  - **Lucie Montagne** (Proteor, St Étienne), **Guillaume Baumert** (Albatros, Clermont), **Sébastien Duraffourg** (Ottobock, Clermont) et **Axelle Poyet** (Lagarrigue, St Chamond) pour les corsets sièges. Chaque intervenant possède sa façon de travailler et répond à des problématiques différentes donc le choix de l'intervenant se fait en fonction des besoins du résident.
  - **Alexis Forest** (Boucharenc, St Chély d'Apcher) pour les chaussures orthopédiques.

## 2. Travail en équipe pluridisciplinaire et partenariats

- **Médecins et personnel soignant :**
  - Collaboration avec **Dr Leborgne François**, médecin coordinateur, pour les prescriptions et la prise en charge des situations complexes.
  - **MPR du Puy en Velay** pour les rendez-vous de rééducation et la prescription d'appareillages avec le **Dr Pasteur Fanny**.
  - Partenariat avec l'équipe mobile MPR de St Étienne, notamment avec **Dr Tramoy**, qui intervient à distance pour des avis médicaux.
- **Assistante sociale (Emilie) :**
  - Préparation de dossiers MDA pour le financement d'appareillages.
  - Rédaction d'argumentaires et transmission à Emilie pour obtenir des aides financières en cas de faible de prise en charge.
  - Visites à domicile ponctuelles pour évaluer les besoins spécifiques.
- **Collaboration avec la psychomotricienne (Laura) :**
  - Travail conjoint avec **Laura (psychomotricienne)** pour les bilans d'équilibre et d'indépendance fonctionnelle.
  - Participation à des bilans repas pour optimiser l'autonomie des résidents.
  - **Projet balnéothérapie** : mise en place d'un programme visant le renforcement musculaire, le travail de l'équilibre, la rééducation à la marche, ainsi que l'amélioration de l'indépendance et de l'autonomie dans les soins personnels et d'hygiène.
- **Collaboration avec la psychologue (Nathalie) :**
  - Échanges réguliers sur les résidents communs afin d'adapter au mieux leur prise en charge.
- **Collaboration avec les kinésithérapeutes (Julien et Alexy) :**
  - Échanges autour des prises en charge des résidents, prise d'avis avant tout changement important de positionnement, prise d'avis sur la mobilité etc.

- Liens avec d'autres structures :
  - Collaboration avec Delphine (ergothérapeute du SAMSAH de Brioude) pour le suivi des résidents en accueil temporaire.
  - Communication avec l'ergothérapeute d'Oussoulx : July Vermeulen pour des résidents en commun.
  - Collaboration avec Laura et Camille ergothérapeutes de la MDA pour des dossiers communs, demandes de financements et mise en jour administrative.

### 3. Suivi et coordination avec les familles

Le lien avec les familles est essentiel pour assurer la continuité des soins et du suivi des résidents :

- Contact régulier par téléphone ou lors de leurs visites à la MAS.
- Accompagnement dans le choix et l'utilisation du matériel.

### 4. Objectifs pour l'année 2025

- Pérenniser les actions mises en place en 2024.
- Continuer à développer les liens avec les structures externes et les professionnels de santé.
- Optimiser les protocoles de suivi et d'évaluation des résidents.
- Développer et structurer le **projet balnéothérapie** pour en faire bénéficier un maximum de résidents.
- Pouvoir débloquer du temps en ergothérapie au vu des besoins croissants des résidents difficile à assumer sur le temps actuel.

Ce rapport met en lumière l'importance de l'ergothérapie dans l'amélioration du confort et de l'autonomie des résidents. Les actions entreprises en 2024 ont permis de renforcer les partenariats et d'optimiser la prise en charge, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux développements pour 2025.

## Bilan Kinésithérapeute

Les prises en charges des résidents de la MAS sont assurées 4 matinées par semaine par deux kinésithérapeutes.

Toutes les prises en charges sont exécutées d'après une prescription médicale.

Nous disposons pour les séances de rééducation d'une vaste salle adaptée et du même matériel que nous utilisons dans nos cabinets (table de massage, vélo, coussin de proprioception ....).

Les prises en charges sont individuelles et la durée dépend de la pathologie du patient et de sa capacité d'exécution des exercices.

Nous intervenons principalement pour entretenir la mobilité et l'autonomie de nos résidents. Beaucoup d'entre eux souffrent de pathologies neurologiques accompagnées de spasticités et de postures vicieuses. Notre rôle dans ce cas précis est de limiter les déformations et entretenir les amplitudes articulaires.

La population de la MAS vieillissant, nous avons des prises en charge pour des rééducations de la marche, des pathologies rhumatismales (gonarthrose, lombalgie...) ainsi que de l'orthopédie (type PTH ou Prothèse total d'épaule).

Notre Population au sein de la structure ne cesse de vieillir orientant ainsi nos prises en charges sur un entretien global de la motricité et la prévention des risques de chutes.

Une majorité des accueils temporaires sont aussi pris en charge le temps de leur séjour. Ces premiers contacts facilitent leur prise en charge future en cas d'accueil permanent.

Nous travaillons également en collaboration par des échanges réguliers avec les équipes soignantes ; ergo, psychomo, psychologue. Cette prise en charge pluridisciplinaire permet un accompagnement qualitatif et adapté à chaque résident.

## Bilan infirmier

En 2024, nous sommes 4 infirmières titulaires (4 ETP). La présence infirmière sur la journée est de 7h45 à 21 heures. L'équipe assure une astreinte les après-midis pendant les week-ends. Cette organisation permet de prendre en charge une large majorité des accompagnements médicaux.

L'année 2024 a été marquée par des changements au niveau de l'équipe. Une absence prolongée durant les deux premiers trimestres et un manque de candidatures nous a obligé à nous adapter. Le poste a été pourvu au mois de juin. Ensuite, nous avons eu le départ de deux collègues. Toutes deux ont été remplacées assez rapidement et ainsi notre équipe a pu être au complet en cette fin d'année 2024.

Malgré les aléas de recrutement nous avons continué la prise en charge de manière efficace.

Nous avons pu constater une augmentation considérable des rendez-vous chez les spécialistes certainement liés au vieillissement de nos résidents. Par conséquent, cela demande une présence plus importante ainsi que des soins plus lourds.

Le nombre de résidents en accueil temporaire a augmenté durant cette année 2024. Du fait que les séjours soient de courtes durées, ceux-ci nous demandent une adaptation constante. Nous regrettons parfois que toutes les informations ne soient pas transmises le jour de leur arrivée.

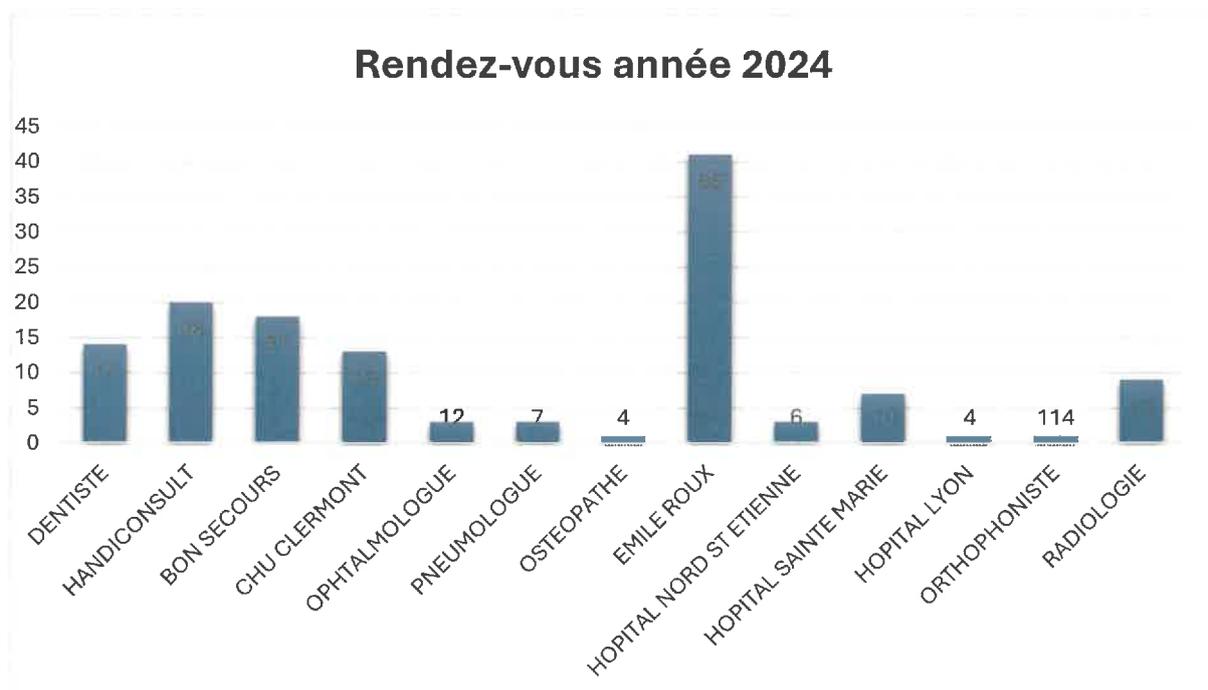
Les visites du médecin sont toujours régulières deux fois par semaine. Cependant, la charge de travail est importante car il est de plus en plus sollicité du fait de la complexité de leur handicap et du vieillissement. Aussi, de nombreux professionnels l'interpellent comme l'ergothérapeute, l'assistante sociale, la psychologue...ce qui prend beaucoup de temps également.

Il a une charge administrative de plus en plus conséquente (courriers, dossiers, ...).

Nous prenons en charge le résident dans sa globalité en incluant également sa famille ou son tuteur. Par conséquent, à chaque évènement nous essayons de les prévenir. Ce temps d'échange nous prend beaucoup de temps mais cela renforce un lien de confiance.

Nous travaillons avec une pharmacie de ville. Les préparatrices et la pharmacienne viennent tous les mardis après-midi effectuer les piluliers de toute la semaine. Pour assurer la bonne préparation des piluliers, nous prévoyons d'être présentes avec les pharmaciennes.

L'infirmière à la MAS est polyvalente, elle doit être aussi bien dans le soin physique que dans la prévention et l'éducation tout en collaborant avec les différents corps de métier.



## L'assistante sociale

Je suis présente les lundi et mardi. Je partage le bureau avec la psychologue depuis sa prise de fonction en septembre 2024, nous avons le lundi après-midi en commun ce qui permet de faire des liens réguliers sur les besoins des résidents et de mettre en place un accompagnement cohérent.

J'ai contacté la piscine de Saint Paulien afin de remettre en place des créneaux réguliers cependant tous les créneaux étaient pourvus et le créneau précédemment proposé n'avait pas été investi.

J'ai pu prendre contact avec un MNS intervenant sur la piscine de Brives Charensac, un créneau a été proposé aux équipes le jeudi en fin d'après-midi.

Une de nos résidentes pour laquelle une prise en charge conjointe Junior Senior et CDSA était mise en place pour une activité piscine de groupe à La Vague s'est arrêtée cette année faute de participant pour ce groupe CDSA.

Des cours particuliers de natation ont été mis en place pour un de nos résidents accueillis en accueil temporaire.

Après plusieurs échecs de mise en place du même cours d'aisance aquatique pour une de nos résidentes, ceux-ci vont débiter en avril 2025.

Deux de nos résidents bénéficient d'activités avec le CDSA, le premier sur un cours de sarbacane auquel il se rend seul avec le partenariat du transport à la demande de la Communauté de commune ; le deuxième est accompagné par un membre de l'équipe pour un cours de pétanque.

Durant l'été 7 résidents sont partis avec l'organisme Escal avec lequel nous avons co-construit un séjour adapté aux résidents et leurs besoins spécifiques.

Des séjours de ruptures ont été proposées à deux de nos résidentes afin de permettre à leur famille de leur rendre visite sur des établissements plus proches.

Les quatre places d'accueils temporaires sont organisées autour d'accueils réguliers en fonction des besoins des résidents et de leur famille.

Cependant des journées d'accueil restent non pourvus. Des accueils divers se mettent en place progressivement, des échanges de résidents sur des séjours temporaires sont en cours de concrétisation nécessitant un partenariat avec d'autres établissements (EPEAP, FAM...). Des espaces de réunions interdisciplinaires pourraient renforcer la coordination et le travail d'équipe.

Le nouveau logiciel se met en place progressivement ce qui permettra une communication plus efficiente.

Enfin dans le cadre de mes fonctions, j'assure la mise en œuvre des droits des résidents avec les familles et tuteurs (Droits communs, avenant au contrat...).

## Bilan psychologue

Le travail du psychologue à la MAS se situe au carrefour de différents espaces : espace individuel (le résident), espace groupal (l'équipe et la vie sur les unités) et espace institutionnel (relation entre l'institutionnel/résidents et/ou familles ou entre l'institution/équipes).

Par ailleurs, je travaille en collaboration avec tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire en respectant la spécificité de chacun et dans le cadre du projet d'établissement.

Au sein de la MAS, le psychologue considère la personne en situation de handicap comme sujet porteur d'une parole, de valeurs qu'il faut faire émerger et/ou accompagner. Le travail auprès des personnes en situation de handicap est avant tout une rencontre singulière. Le travail psychologique se décline comme suit depuis septembre 2024 :

**Suivi et soutien individuel** : En tant que psychologue, mon travail auprès des résidents consiste à proposer des suivis thérapeutiques individuels à la demande du résident, de l'équipe et/ou de la famille. Le soin psychologique se déroule à une fréquence définie avec le résident lorsque ce dernier peut le soutenir (soit de manière hebdomadaire ou à la quinzaine). Je peux aller en chambre si le résident ne peut se déplacer ou aller le chercher pour nous entretenir dans le bureau. Certains viennent d'eux même en fonction du calendrier que nous avons décidé ensemble. L'espace du bureau leur offre un moment contenant, sécurisant pour certains résidents qui sont en recherche d'être dans une relation duelle. C'est un moment privilégié où l'on peut prendre du temps pour échanger ou réaliser une activité. Pour d'autres résidents, ce soin psychologique s'inscrit davantage dans un travail d'élaboration des ressentis. Parfois il s'agit de les soutenir et de soutenir leur parole auprès de l'institution ou de leur famille.

**Suivi individuel en stimulation cognitive** : Certains résidents bénéficient de séances de stimulation cognitive (mémoire, attention, observation, langage), avec des supports matériels de type jeux, fiches ... Un groupe « stimulation cognitive sera proposé en 2025.

## Groupe thérapeutique « Le papotín » ou « Groupe expression des émotions »

Ce temps d'expression collective est un groupe thérapeutique « à médiations » c'est-à-dire qu'à partir de supports variés, de photos, d'objets, les échanges entre les participants peuvent permettre de réfléchir, de s'écouter, d'échanger, d'élaborer et de se situer dans le monde qui nous entoure à partir d'une thématique que le groupe décide ensemble.

### Cadre du groupe

Cadre spatial : lieu agréable et sécurisant pour la discussion

Cadre temporel : hebdomadaire durée 1h, 5 à 7 séances par groupe

Un temps de préparation en amont (sélection des photos et matériel) et un temps de reprise dans l'après séance.

Le travail en groupe au Papotín comporte 4 temps :

1. une présentation du travail au groupe avec l'énoncé de la problématique ou sujet choisi lors de la précédente séance.
2. un choix individuel de photographie(s), d'objets
3. un travail de groupe, visant à aider le résident à prendre conscience de la subjectivité de ses représentations et une appropriation de certains aspects de soi.
4. Le groupe chemine dans sa dynamique en proposant la problématique ou sujet de la prochaine séance

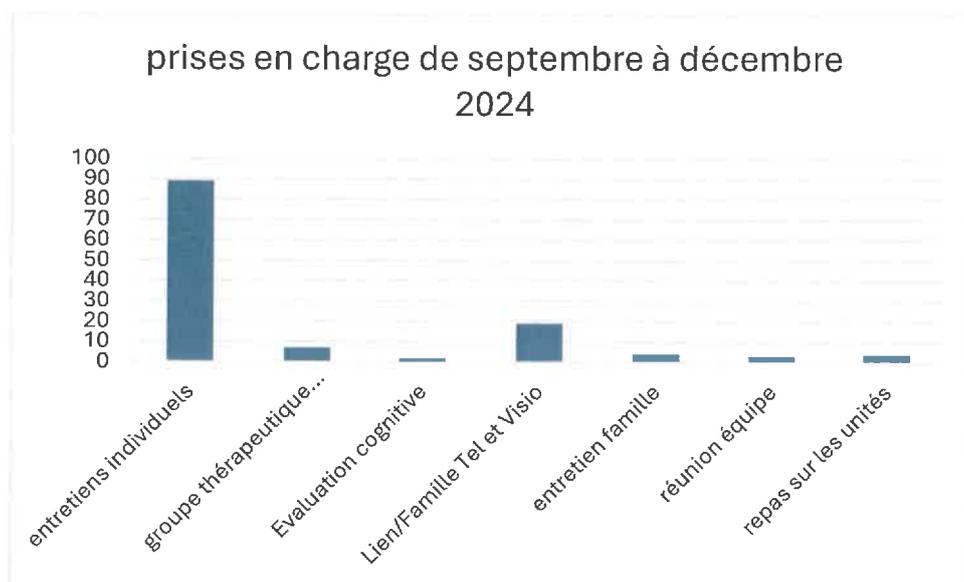
Ce groupe se déroule dans une ambiance de respect, de non-jugement, de non-directivité.

Un bilan oral est effectué dans le groupe à chaque fin de session. Un groupe a pu bénéficier de ce dispositif depuis septembre 2024. Une deuxième session est prévue en janvier 2025.

### Lien avec les familles

Des liens téléphoniques et en visio réguliers sont maintenus avec les familles des résidents afin de pouvoir maintenir un lien avec leurs proches. Des Rendez-vous en présentiel ont pu avoir lieu au sein de la MAS à la demande des familles.

Je vous propose ce petit graphique représentant les différentes prises en charge de septembre 2024 à décembre 2024



## Les bilans services généraux

### Les agents de service intérieur

L'équipe des agents de services intérieur est au nombre de 7 personnes. Nous sommes toutes à temps partiel. Pour pallier les absences, pour congés, maladie, et maternité, deux remplaçants sont embauchés.

La direction propose également aux personnes en CDI d'effectuer des heures en plus par le biais d'avenant à notre contrat de travail.

Notre roulement hebdomadaire n'a pas changé. Nous effectuons des matins, soirs. Le week-end, nos horaires sont différents. Nous travaillons de 7h45 à 14h00 à deux personnes.

Cette année, une partie de l'équipe a suivi une formation sur l'évacuation des locaux et les feux réels. Nous avons également eu plusieurs sessions d'analyse de la pratique professionnelle.

### L'agent technique

Durant cette année 2024, plusieurs travaux ont été réalisés



#### ★ Les travaux de l'établissement



Nous avons sécurisé l'arrivée à l'établissement par un code pour permettre l'ouverture du portail et du portillon (code inscrit à côté du boîtier) et une fermeture automatique.





Afin de sécuriser l'entrée dans le bâtiment nous avons installé un verrouillage automatique des portes donnant sur l'extérieur de 22h à 7h. En cas de déclenchement de l'alarme incendie, les portes sont déverrouillées automatiquement par la centrale incendie.

Nous avons également installé un interphone dans le sas de l'entrée permettant aux visiteurs de se signaler auprès des unités de vie ou des services concernés par les visites et/ou venues.



Parce qu'il est important que chaque personne se sente chez elle, nous donnons un petit rafraîchissement dans la chambre qui l'attend !

- 7 chambres ont été dotées de rails de transfert
- Les portes donnant sur l'extérieur ont été équipées d'un système de fermeture automatique fonctionnant de 21h à 7h.
- un interphone a été mis à l'entrée de l'établissement ce qui permis aux personnes extérieures de contacter les unités de vie en dehors des horaires du secrétariat.
- Nous avons fait l'acquisition de 7 lits médicalisés afin de remplacer les lits qui avaient été installés depuis l'ouverture

Durant toute l'année 2024, nous avons fait la réfection de plusieurs chambres.

## Les cuisines

Pour cette année 2024, l'équipe cuisine est restée la même. Elle se composait d'une cheffe de cuisine ainsi que de deux cuisiniers.

Les commandes auprès des fournisseurs ont été réalisées par la cheffe de cuisine. Nous avons fait appel à une diététicienne en juin 2024, c'est désormais elle qui établit les menus.

Le personnel de cuisine a tenu à maintenir les repas à thème 1 fois par mois. Nous avons voyagé en Lozère, en Inde, au Mexique, en Asie... Nous avons également prévu des repas thématiques pour les fêtes religieuses (Épiphanie, Pâques, Noël...). Nous avons organisé une fête de la musique le vendredi 21 juin 2024 sous forme de buffet dînatoire ainsi qu'un goûter musical.

Des commissions repas, qui regroupent : les membres des unités de vie, une infirmière, certain résident, un chef de service et l'équipe de cuisine ont été organisées au moins chaque trimestre.

L'équipe a suivi diverses formations au cours de l'année :

La première en janvier, elle portait sur un gros rappel des bonnes pratiques d'hygiène.

La seconde en juillet, elle portait sur les cuissons basses température.

La troisième en novembre, elle portait sur les gestes et postures à adapter.

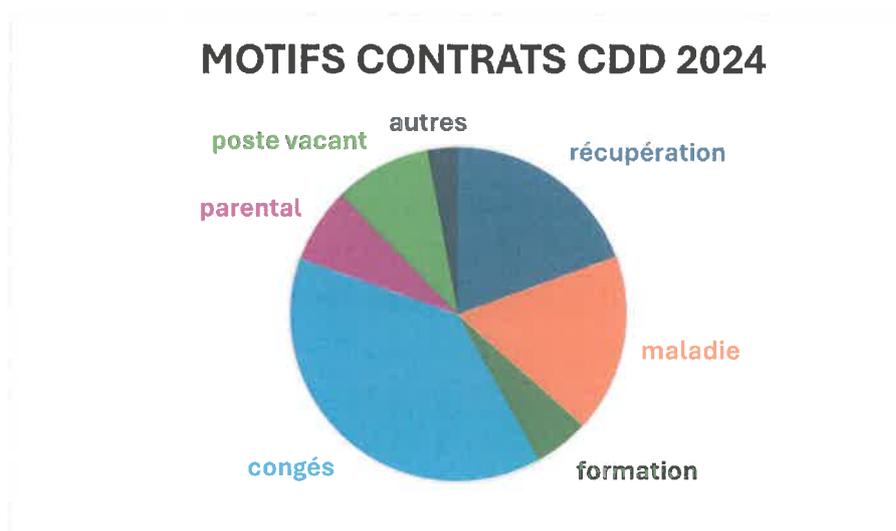
Au cours de l'année, nous avons servi environ 39 848 repas (personnel + résidents) ce qui fait une moyenne de 110 repas par jour.

## Le secrétariat

Cette année 2024 a été encore marquée par l'accompagnement des équipes à la mise en place du logiciel Vivality. La secrétaire a été beaucoup sollicitée et a une maîtrise parfaite du logiciel pour rassurer et former les collègues.

En comptabilité, nous avons enregistré 1069 factures sur l'année 2024 soit une moyenne de 90 factures par mois.

Cette année nous avons fait 577 contrats à durée déterminée. Nous vous proposons la répartition suivante sur les motifs des contrats :



Nous sommes toujours sollicitées par tous les acteurs de la MAS soit les résidents, familles, collègues, direction.

### III : Les ressources humaines

#### a- L'équipe pluridisciplinaire

(cf organigramme, annexe 1)

#### b- Composition de l'équipe et nombre d'ETP

La Merisaie bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire. Elle est composée de service généraux, paramédical, de soins, éducatif, administratif et une équipe de direction.

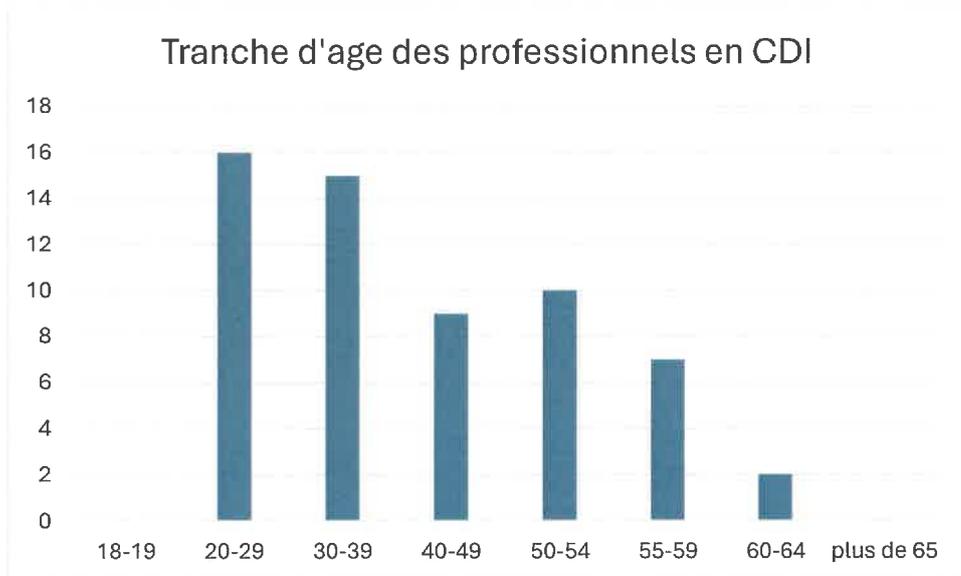
Nous vous l'exposons suivant le tableau de répartition ci-dessous :

| Catégories professionnelles   | etp   | nbre d'agents |
|---|-------|---------------|
| Direction et encadrements   | 2.20  | 3             |
| Administratif et gestion  | 1.6   | 2             |
| Services généraux   | 8.61  | 11            |
| Socio-éducatif (AMP + Moniteurs+ Moniteur apprenti)   | 18.10 | 19            |
| Paramédical (Aide-soignant, Assistante sociale, Psychologue, Ergothérapeute, Psychomotricienne, kinésithérapeute, infirmière) | 24.10 | 27            |
| Médical (médecin)   | 0.3   | 1             |
| Total   | 54.91 | 63            |

Face à la difficulté de recrutement dans le secteur paramédical, trois postes sont conventionnés : Kinésithérapeute, ergothérapeute et psychomotricienne.

### c- Répartition par âge

Sur les 59 professionnels en CDI, la tranche d'âge la plus élevée est 20-29 ans. Nous vous proposons un graphique représentant la pyramide des âges.



### d- Le mouvement du personnel : arrivée/départs

En 2024 les mouvements des salariés sont les suivants :

- 6 départs (5 démissions, 1 licenciement pour inaptitude)
- 7 embauches

L'écart entre les départs et les arrivées est justifié par l'arrivée de la psychologue en août 2024. Le départ de la précédente professionnelle s'est déroulé en décembre 2023. Cet écart montre les difficultés de recrutement que nous rencontrons dans des postes spécifiques.

### e- Les formations et qualification

Durant l'année 2024 les formations prévues au plan des développements des compétences ont pratiquement toutes été réalisées.

**Analyse de la pratique professionnelle :** cette année 2024, nous avons eu la chance d'avoir une intervenante auprès de l'ensemble des équipes de la Merisaie. Les séances permettent d'offrir un lieu d'écoute, d'échange, de partage afin de réfléchir sur sa pratique professionnelle. Elles permettent également de réfléchir

en toute confiance sur les situations vécues au quotidien et ainsi apporter des pistes d'actions et d'améliorations.

**AFGSU 2** : chaque année nous proposons une remise à niveau pour la formation aux gestes des premiers secours avancés. 7 professionnels ont suivi cette formation sur 3 journées. Celle-ci est dispensée par l'hôpital Emilie Roux. Nous avons la chance que l'équipe de formateur se déplace sur site.

**Gestes et postures** : comme chaque année, nous tenons à former les salariés à la bonne manutention en lien avec leur activité quotidienne. 1 journée a été dédiée afin de former 6 professionnels sur les bons gestes à adopter lors de la manutention des résidents. 8 professionnels des services généraux ont également suivi cette formation en lien avec leur métier.

**Bienveillance** : 3 journées ont été prévues afin de sensibiliser 6 professionnels aux repères fondamentaux de la bienveillance en institution mais également dans le cadre législatif et en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

**Coordinateur et animation d'équipe** : cette formation a été destinée aux moniteurs éducateurs. Celle-ci a permis de renforcer leur position professionnelle dans leur mission de coordination et dans le soutien aux équipes pour la co-construction des projets personnalisés.

**Plaies chroniques et leur traitement** : deux infirmières sont parties en formation afin d'aborder tous les aspects de la prise en charge optimale du patient souffrant d'insuffisance circulatoire ou d'ulcère veineux ou artériel.

**Formation incendie et évacuation** : Chaque année, les professionnels sont formés à la manipulation des extincteurs et à la bonne maîtrise en cas d'incendie dans l'établissement. Deux journées sur l'année ont été programmées pour 20 personnes.

**Formation en cuisine** : les cuisiniers ont suivi une formation de suivi d'hygiène et de sécurité. Ils ont également eu une formation sur la cuisson basse température et le gaspillage alimentaire.

## Formation individuelle

- Cette année 3 professionnelles ont suivi des formations intégralement financées par l'établissement : chef de service, moniteur éducateur, aide-soignante.

## IV : Actualité marquante de l'année

### a- Partenariat

- L'intervention du Comité Départemental de Sport Adapté

Tous les mardis matin, une éducatrice sportive intervient sur la structure pour proposer des séances de sport adapté.

De plus, le CDSA proposent des activités à thème qui peuvent se dérouler hors établissement : randonnées, sarbacane etc..



- Structures médico-sociales

Cela fait plusieurs années de suite que des structures médico-sociales de la Haute-Loire organisent des événements et nous invitent.

Les résidents ainsi que les professionnels ont pu à plusieurs reprises se rendre à la MAS de Saint-paulien pour leur traditionnel goûter dansant.

Cette année, ils ont organisé une journée Koh-Lanta où les résidents étaient conviés à participer à des jeux en équipe où leur sentence était irrévocable.



*Le foyer de vie de Meymac a également organisé une fête de l'été où les résidents qui le souhaitent étaient conviés.*

### **b- Projets spécifiques réalisés au cours de l'année**

*Nous disposons de deux budgets au sein des unités.*

*Un budget pour le matériel éducatif qui nous permet de financer les activités manuelles et éducatives :*

- *Création de décoration*
- *Achat de jeux, divertissements etc..*

- Sortie bar à chat / SPA



- Sortie Karaoke / Cinéma





Présentation des produits :

| RUBRIQUE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION | Réalizations Exercice 2023   | Budget Exercice 2024  |                      |                         |                                | Réalisation Exercice 2024 |                                     |                                     |      |
|--|--|-----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------|
|  |  | Budget total          | Virements de crédits | Dotations modifications | Prévisions budgétaires totales | Réalisations              | Scart réalisations / prévisions (%) | Scart réalisations / prévisions (%) |      |
|  |  | (1)                   | (2)                  | (3)                     | (4)=(1)+(2)+(3)                | (5)                       | (6)=(5)-(4)                         | (7)=(6)/(4)                         |      |
| 731                                      | Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) autres que C731224 et C731213 | 3 963 637,71 €        | 3 616 990,99 €       | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 3 414 500,99 €            | 3 638 726,60 €                      | 222 164,61 €                        | 6,1% |
| 731224                                   | Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.342-4 du CASF                 | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 731                                      | Produits à la charge de l'Etat   | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 731                                      | Produits à la charge du département (hors EHPAD) autres que C731224                    | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 731222                                   | Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.342-4 du CASF                 | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 734                                      | Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)  | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7351                                     | Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie                                  | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7352                                     | Produits des EHPAD à la charge du département  | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7353                                     | Produits des EHPAD à la charge de l'usager   | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7356                                     | Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs                                     | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 736                                      | Produits à la charge d'autres financeurs   | 0,00 €                | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| <b>TOTAL GROUPE I</b>                    | <b>3 963 637,71 €</b>  | <b>3 616 990,99 €</b> | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>           | <b>3 616 990,99 €</b>          | <b>3 638 726,60 €</b>     | <b>221 735,61 €</b>                 | <b>6,1%</b>                         |      |

| RUBRIQUE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION | Réalizations Exercice 2023   | Budget Exercice 2024 |                      |                         |                                | Réalisation Exercice 2024 |                                     |                                     |        |
|---|--|----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------|
|   |  | Budget total         | Virements de crédits | Dotations modifications | Prévisions budgétaires totales | Réalisations              | Scart réalisations / prévisions (%) | Scart réalisations / prévisions (%) |        |
|   |  | (1)                  | (2)                  | (3)                     | (4)=(1)+(2)+(3)                | (5)                       | (6)=(5)-(4)                         | (7)=(6)/(4)                         |        |
| 76  | Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : C7621, C7622 et C7623)          | 6 677,45 €           | 3 360,00 €           | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 3 360,00 €                | 6 726,67 €                          | 3 376,47 €                          | 100,8% |
| 7621  | Forfaits journaliers   | 273 183,02 €         | 270 000,00 €         | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 270 000,00 €              | 273 183,02 €                        | 3 183,02 €                          | 1,1%   |
| 7622  | Participations des personnes handicapées prévues au 1 <sup>er</sup> janvier de l'article L.342-4 du CASF | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 7623  | Participations aux frais de repas et de transport dans les ESIAT   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 71  | Productions électricité  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 72  | Productions immobilière  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 74  | Subventions d'investissement et participations   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 75  | Autres produits de gestion courante  | 14 429,88 €          | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 14 429,88 €                         | 14 429,88 €                         | 100,0% |
| 853   | Utilisation des fonds affectés   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 859   | Régies, rentes et réserves affectées sur dotations   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 818   | Régies, rentes et réserves affectées sur services extérieurs   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 629   | Régies, rentes et réserves affectées sur autres services extérieurs                                      | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 6419  | Remboursements sur rémunérations du personnel non médical  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 6425  | Remboursements sur rémunérations de personnes médicales  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 6439  | Remboursements sur rémunérations des personnels handicapés   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 6495  | Rémunérations sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales            | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 6498  | Dotations de compensation des créances anticipées d'activité   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| 6411  | Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESIAT publics)                                     | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0%   |
| <b>TOTAL GROUPE II</b>                                  | <b>6 677,45 €</b>  | <b>3 360,00 €</b>    | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>           | <b>3 360,00 €</b>              | <b>6 726,67 €</b>         | <b>3 366,67 €</b>                   | <b>100,2%</b>                       |        |

19872\_2024\_10-AMENDEP-NEW-EXAMEN-LOCAL\_40000075

| RUBRIQUE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON BUDGÉTAIRES  | Réalizations Exercice 2023  | Budget Exercice 2024 |                      |                         |                                | Réalisation Exercice 2024 |                                     |                                     |      |
|---|---|----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------|
|   |   | Budget total         | Virements de crédits | Dotations modifications | Prévisions budgétaires totales | Réalisations              | Scart réalisations / prévisions (%) | Scart réalisations / prévisions (%) |      |
|   |   | (1)                  | (2)                  | (3)                     | (4)=(1)+(2)+(3)                | (5)                       | (6)=(5)-(4)                         | (7)=(6)/(4)                         |      |
| 76  | Produits financiers   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>   |   |                      |                      |                         |                                |                           |                                     |                                     |      |
| 771   | Produits exceptionnels sur opérations de gestion  | 1 536,80 €           | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 400,00 €                            | 400,00 €                            | 0,0% |
| 772   | Mandatés annulés (par erreurs, annulations) ou débiteurs par la débiteur  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 773   | Produit des créances d'impayés d'impôt  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 774   | Dotations des subventions d'investissement versées au bénéfice de l'exercice  | 3 212,82 €           | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 10 293,84 €                         | 10 293,84 €                         | 3,2% |
| 775   | Autres produits exceptionnels (autres que C774)   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 776   | Dotations d'investissement au titre des opérations de gestion   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| <b>AUTRES PRODUITS</b>  |   |                      |                      |                         |                                |                           |                                     |                                     |      |
| 7811  | Régies sur amortissements des immobilisations incorporeelles et corporeelles  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7812  | Régies sur provisions d'amortissement   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7813  | Régies sur amortissements des immobilisations incorporeelles et corporeelles  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7814  | Régies sur amortissement des actifs financiers  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7815  | Régies sur amortissements d'immobilisations   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7816  | Régies sur amortissements destinés à renforcer la couverture des opérations en fonds de roulement                         | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7817  | Régies sur provisions réglementées pour renouveau des immobilisations   | 8 471,95 €           | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 3 117,00 €                          | 3 117,00 €                          | 0,4% |
| 7818  | Régies sur provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'impôt (BIS101) prévues                             | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7819  | Autres régies sur amortissements réglementés  | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7820  | Régies sur amortissements exceptionnelles   | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7821  | Utilisation de fonds affectés et de fonds reportés (sauf C7821 et C7822) (BIS102) prévues                                 | 6 625,06 €           | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 7822  | Utilisation des fonds affectés à l'investissement sur concours publics des entités partenaires et BIC101 (BIS103) prévues | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 26 161,44 €                         | 26 161,44 €                         | 0,0% |
| 7823  | Utilisation des fonds affectés à l'investissement sur concours publics des entités partenaires et BIC102 (BIS104) prévues | 4 439,83 €           | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 9 694,96 €                          | 9 694,96 €                          | 0,2% |
| 7824  | Utilisation des fonds affectés sur contributions financières d'autres organismes (BIS105) prévues                         | 0,00 €               | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 0,00 €                              | 0,00 €                              | 0,0% |
| 79  | Transferts en charges   | 60 937,34 €          | 0,00 €               | 0,00 €                  | 0,00 €                         | 0,00 €                    | 3 212,82 €                          | 3 212,82 €                          | 0,5% |
| <b>TOTAL GROUPE III</b>   | <b>6 677,45 €</b>   | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>                  | <b>60 937,34 €</b>        | <b>60 937,34 €</b>                  | <b>100,0%</b>                       |      |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>   | <b>6 677,45 €</b>   | <b>3 360,00 €</b>    | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>           | <b>3 360,00 €</b>              | <b>6 726,67 €</b>         | <b>66 111,11 €</b>                  | <b>1,0%</b>                         |      |
| <b>DEPENSES RELEVÉES</b>  | <b>60 937,34 €</b>  | <b>237 764,40 €</b>  | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>           | <b>237 764,40 €</b>            | <b>26 629,74 €</b>        | <b>34 191,11 €</b>                  | <b>12,7%</b>                        |      |
| <b>TOTAL RELEVÉES (AU COMPTE DE RENDU DE L'EXERCICE)</b>  | <b>60 937,34 €</b>  | <b>237 764,40 €</b>  | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>           | <b>237 764,40 €</b>            | <b>26 629,74 €</b>        | <b>34 191,11 €</b>                  | <b>12,7%</b>                        |      |
| <b>RES: Résultat net (hors de la charge de la tarification (BIC101) (BIC102) (BIC103) (BIC104) (BIC105) (BIC106) (BIC107) (BIC108) (BIC109) (BIC110) (BIC111) (BIC112) (BIC113) (BIC114) (BIC115) (BIC116) (BIC117) (BIC118) (BIC119) (BIC120) (BIC121) (BIC122) (BIC123) (BIC124) (BIC125) (BIC126) (BIC127) (BIC128) (BIC129) (BIC130) (BIC131) (BIC132) (BIC133) (BIC134) (BIC135) (BIC136) (BIC137) (BIC138) (BIC139) (BIC140) (BIC141) (BIC142) (BIC143) (BIC144) (BIC145) (BIC146) (BIC147) (BIC148) (BIC149) (BIC150) (BIC151) (BIC152) (BIC153) (BIC154) (BIC155) (BIC156) (BIC157) (BIC158) (BIC159) (BIC160) (BIC161) (BIC162) (BIC163) (BIC164) (BIC165) (BIC166) (BIC167) (BIC168) (BIC169) (BIC170) (BIC171) (BIC172) (BIC173) (BIC174) (BIC175) (BIC176) (BIC177) (BIC178) (BIC179) (BIC180) (BIC181) (BIC182) (BIC183) (BIC184) (BIC185) (BIC186) (BIC187) (BIC188) (BIC189) (BIC190) (BIC191) (BIC192) (BIC193) (BIC194) (BIC195) (BIC196) (BIC197) (BIC198) (BIC199) (BIC200) (BIC201) (BIC202) (BIC203) (BIC204) (BIC205) (BIC206) (BIC207) (BIC208) (BIC209) (BIC210) (BIC211) (BIC212) (BIC213) (BIC214) (BIC215) (BIC216) (BIC217) (BIC218) (BIC219) (BIC220) (BIC221) (BIC222) (BIC223) (BIC224) (BIC225) (BIC226) (BIC227) (BIC228) (BIC229) (BIC230) (BIC231) (BIC232) (BIC233) (BIC234) (BIC235) (BIC236) (BIC237) (BIC238) (BIC239) (BIC240) (BIC241) (BIC242) (BIC243) (BIC244) (BIC245) (BIC246) (BIC247) (BIC248) (BIC249) (BIC250) (BIC251) (BIC252) (BIC253) (BIC254) (BIC255) (BIC256) (BIC257) (BIC258) (BIC259) (BIC260) (BIC261) (BIC262) (BIC263) (BIC264) (BIC265) (BIC266) (BIC267) (BIC268) (BIC269) (BIC270) (BIC271) (BIC272) (BIC273) (BIC274) (BIC275) (BIC276) (BIC277) (BIC278) (BIC279) (BIC280) (BIC281) (BIC282) (BIC283) (BIC284) (BIC285) (BIC286) (BIC287) (BIC288) (BIC289) (BIC290) (BIC291) (BIC292) (BIC293) (BIC294) (BIC295) (BIC296) (BIC297) (BIC298) (BIC299) (BIC300) (BIC301) (BIC302) (BIC303) (BIC304) (BIC305) (BIC306) (BIC307) (BIC308) (BIC309) (BIC310) (BIC311) (BIC312) (BIC313) (BIC314) (BIC315) (BIC316) (BIC317) (BIC318) (BIC319) (BIC320) (BIC321) (BIC322) (BIC323) (BIC324) (BIC325) (BIC326) (BIC327) (BIC328) (BIC329) (BIC330) (BIC331) (BIC332) (BIC333) (BIC334) (BIC335) (BIC336) (BIC337) (BIC338) (BIC339) (BIC340) (BIC341) (BIC342) (BIC343) (BIC344) (BIC345) (BIC346) (BIC347) (BIC348) (BIC349) (BIC350) (BIC351) (BIC352) (BIC353) (BIC354) (BIC355) (BIC356) (BIC357) (BIC358) (BIC359) (BIC360) (BIC361) (BIC362) (BIC363) (BIC364) (BIC365) (BIC366) (BIC367) (BIC368) (BIC369) (BIC370) (BIC371) (BIC372) (BIC373) (BIC374) (BIC375) (BIC376) (BIC377) (BIC378) (BIC379) (BIC380) (BIC381) (BIC382) (BIC383) (BIC384) (BIC385) (BIC386) (BIC387) (BIC388) (BIC389) (BIC390) (BIC391) (BIC392) (BIC393) (BIC394) (BIC395) (BIC396) (BIC397) (BIC398) (BIC399) (BIC400) (BIC401) (BIC402) (BIC403) (BIC404) (BIC405) (BIC406) (BIC407) (BIC408) (BIC409) (BIC410) (BIC411) (BIC412) (BIC413) (BIC414) (BIC415) (BIC416) (BIC417) (BIC418) (BIC419) (BIC420) (BIC421) (BIC422) (BIC423) (BIC424) (BIC425) (BIC426) (BIC427) (BIC428) (BIC429) (BIC430) (BIC431) (BIC432) (BIC433) (BIC434) (BIC435) (BIC436) (BIC437) (BIC438) (BIC439) (BIC440) (BIC441) (BIC442) (BIC443) (BIC444) (BIC445) (BIC446) (BIC447) (BIC448) (BIC449) (BIC450) (BIC451) (BIC452) (BIC453) (BIC454) (BIC455) (BIC456) (BIC457) (BIC458) (BIC459) (BIC460) (BIC461) (BIC462) (BIC463) (BIC464) (BIC465) (BIC466) (BIC467) (BIC468) (BIC469) (BIC470) (BIC471) (BIC472) (BIC473) (BIC474) (BIC475) (BIC476) (BIC477) (BIC478) (BIC479) (BIC480) (BIC481) (BIC482) (BIC483) (BIC484) (BIC485) (BIC486) (BIC487) (BIC488) (BIC489) (BIC490) (BIC491) (BIC492) (BIC493) (BIC494) (BIC495) (BIC496) (BIC497) (BIC498) (BIC499) (BIC500) (BIC501) (BIC502) (BIC503) (BIC504) (BIC505) (BIC506) (BIC507) (BIC508) (BIC509) (BIC510) (BIC511) (BIC512) (BIC513) (BIC514) (BIC515) (BIC516) (BIC517) (BIC518) (BIC519) (BIC520) (BIC521) (BIC522) (BIC523) (BIC524) (BIC525) (BIC526) (BIC527) (BIC528) (BIC529) (BIC530) (BIC531) (BIC532) (BIC533) (BIC534) (BIC535) (BIC536) (BIC537) (BIC538) (BIC539) (BIC540) (BIC541) (BIC542) (BIC543) (BIC544) (BIC545) (BIC546) (BIC547) (BIC548) (BIC549) (BIC550) (BIC551) (BIC552) (BIC553) (BIC554) (BIC555) (BIC556) (BIC557) (BIC558) (BIC559) (BIC560) (BIC561) (BIC562) (BIC563) (BIC564) (BIC565) (BIC566) (BIC567) (BIC568) (BIC569) (BIC570) (BIC571) (BIC572) (BIC573) (BIC574) (BIC575) (BIC576) (BIC577) (BIC578) (BIC579) (BIC580) (BIC581) (BIC582) (BIC583) (BIC584) (BIC585) (BIC586) (BIC587) (BIC588) (BIC589) (BIC590) (BIC591) (BIC592) (BIC593) (BIC594) (BIC595) (BIC596) (BIC597) (BIC598) (BIC599) (BIC600) (BIC601) (BIC602) (BIC603) (BIC604) (BIC605) (BIC606) (BIC607) (BIC608) (BIC609) (BIC610) (BIC611) (BIC612) (BIC613) (BIC614) (BIC615) (BIC616) (BIC617) (BIC618) (BIC619) (BIC620) (BIC621) (BIC622) (BIC623) (BIC624) (BIC625) (BIC626) (BIC627) (BIC628) (BIC629) (BIC630) (BIC63</b> |   |                      |                      |                         |                                |                           |                                     |                                     |      |



## **VI : Démarche qualité et gestion des risques**

La démarche qualité est une culture qui se développe et se construit dans le temps par un pilotage à l'échelle de l'association, des actions et une mobilisation permanente des différents acteurs.

L'association APAJH 43 a engagé depuis l'exercice 2022, dans le cadre de la fiche action 2-1 du CPOM 2020-2024, une redynamisation de sa démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette dynamisation s'est intensifiée au cours de l'exercice 2023 avec comme perspective les évaluations externes selon le nouveau référentiel, programmées pour le premier semestre 2024.

Les établissements et services inscrivent leurs actions dans une démarche continue d'amélioration de la qualité structurée et coordonnée par le siège, afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées et de leur entourage dans le respect des recommandations de bonnes pratiques et des référentiels d'accompagnement, du cadre réglementaire et légal qui structurent notre accompagnement.

Aujourd'hui, au regard des évolutions des politiques publiques, l'APAJH43 a la volonté de développer et de favoriser cette « culture qualité » par une ambition collective partagée, en élargissant la notion de « démarche qualité » à un enjeu managérial.

Celle-ci doit mobiliser et impliquer toutes les dimensions de nos organisations et de nos établissements et services, à travers l'évaluation et l'amélioration de nos pratiques professionnelles, pour répondre aux thématiques fondamentales que sont :

- Le respect et la garantie des droits fondamentaux des personnes que nous accompagnons ;
- La prévention et la gestion des risques incluant les risques professionnels,

Avec l'intention de promouvoir le questionnement éthique au service de la

bien-être, la qualité de vie au travail, l'exploration de la responsabilité sociale des entreprises et développement durable.

Pour mieux piloter cette démarche qualité, l'association APAJH43 a fait le choix de :

1- Créer un poste de responsable qualité rattachée à la fonction siège.

2- Déployer le logiciel AGEVAL, un outil au service de la démarche d'amélioration continue de la qualité et qui permettra de soutenir :

- **La Déclaration et le traitement des événements indésirables** par les professionnels sur la plateforme AGEVAL module déclaration permettant le traitement en ligne par l'équipe désignée.
- **L'analyse des événements indésirables** en équipe interdisciplinaire
- **La gestion des plaintes et des réclamations** par les personnes accompagnées et ou leur famille. Ce recueil est consigné sur le module déclaration du logiciel AGEVAL par les chefs de services.
- **L'analyse des plaintes et réclamations** en équipe interdisciplinaire et en instance participative des personnes accompagnées (CVS).
- **La mise en place de mesures préventives** pour limiter l'apparition des risques (actions primaires) et éviter la récurrence de l'apparition du risque (actions secondaires).
- Le fait d'avoir une **base documentaire à jour et accessible** à tous les professionnels
- Le fait de formaliser et actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels et de piloter les plans d'action
- De **générer des enquêtes de satisfactions**

3- D'instituer une culture positive de l'erreur cadrée par une Charte :

La Charte de la culture positive de l'erreur :

La prévention des risques portée par la culture positive de l'erreur au service de la bien-être et de l'éthique.

L'Association APAJH 43 souhaite inscrire son action de « démarche

*d'amélioration continue de la qualité» dans une philosophie de «culture positive de l'erreur» qui consiste à laisser à chaque professionnel le droit de se tromper et d'en tirer des leçons bénéfiques. Cela implique la notion de limiter le risque à un niveau acceptable pour l'organisation, donc de le déceler dans un esprit de prévention.*

Dans ce cadre, l'Association APAJH 43 invite **chaque** professionnel à communiquer **spontanément** toute information sur des événements indésirables ayant un impact sur la qualité de nos accompagnements par une déclaration à réaliser sur la plateforme AGEVAL à laquelle chaque professionnel aura accès à compter du début de l'année 2024.

Les événements déclarés feront l'objet d'un traitement ayant comme objectif la prévention de la récurrence par l'analyse des causes racines, amenant de fait une amélioration continue de la qualité ;

Cette démarche préventive participe au plan de développement de la bientraitance et du questionnement éthique ainsi qu'au renforcement de la lutte contre la maltraitance du 14 mars 2017. Elle permet également la visée d'un établissement et/ou service sûr, inspirant confiance aux personnes accompagnées et leurs familles afin d'éviter des événements plus graves comme définis à l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et du code pénal Article 434-3.

Pour favoriser ce retour d'expériences et l'amélioration de continue de la qualité :

**Les professionnels s'engagent** à déclarer les événements indésirables auxquels ils seraient confrontés, en faisant preuve de discernement et en n'instrumentalisant pas l'outil à des fins de stratégies personnelles mais en restant centrés sur les personnes accompagnées et les familles et la qualité du service rendu.

**L'Association APAJH 43 s'engage** à ce que la direction des établissements et service n'entame pas de procédure disciplinaire à l'encontre des professionnels impliqués dans les déclarations. (A noter toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré et/ou répété).

L'Association souhaite que chaque professionnel, quelle que soit sa fonction dans l'établissement et/ou service, puisse s'impliquer dans cette logique qui contribue à la démarche d'amélioration continue, en lien avec les attendus de la HAS, garantissant la sécurité et les droits de la personne accompagnée.

#### **4- Déploiement d'une Charte de prévention des risques de maltraitance**

La bientraitance est une démarche inspirant des actions individuelles et des relations collectives, pour identifier et mettre en œuvre le meilleur accompagnement possible pour les personnes accompagnées ainsi que leur entourage, dans le respect de leurs choix et dans l'adaptation au plus juste à leurs besoins. Elle relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. C'est une démarche continue d'adaptation, répondant aux droits de la personne accompagnée et de ses choix. (RBPP ANESM 2008 : la bientraitance définition et repères pour la mise en œuvre).

La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance sont des piliers de l'amélioration continue qui s'inscrivent dans les valeurs et la qualité de service que prône l'association APAJH 43.

Elle impose pour tous professionnels :

- D'adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée,
- De prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention de la maltraitance,
- D'agir dans le cadre des responsabilités confiées et le respect de la fonction de chacun,
- D'adopter un comportement et un langage adaptés au travail,
- De mener tout dialogue avec patience et douceur,
- De faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne accueillie,
- De respecter la culture et l'histoire familiale de la personne accueillie.
- D'avertir sans délai la hiérarchie de tout acte, attitude ou propos déplacés,

L'association APAJH 43 promeut la bientraitance et prévient la maltraitance  
Elle veille à s'entourer de professionnels dont l'éthique et l'engagement

personnel entrent naturellement dans la démarche, le bon sens et les valeurs de l'association : solidarité, laïcité, respect de la différence, citoyenneté.

Elle définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence aux bénéficiaires des personnes accompagnées.

Tout fait de maltraitance avérée fera l'objet d'un signalement auprès des autorités et des procédures de sanction seront entamées envers le professionnel comme définit dans les RBPP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance de la HAS

## 5 Evaluations

L'année 2024 a été particulièrement marquée par l'évaluation de la qualité des prestations selon le nouveau référentiel et les méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette démarche a nécessité une forte mobilisation de l'ensemble des professionnels, engagés dans l'adaptation et l'amélioration continue des pratiques afin de répondre aux exigences en matière d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

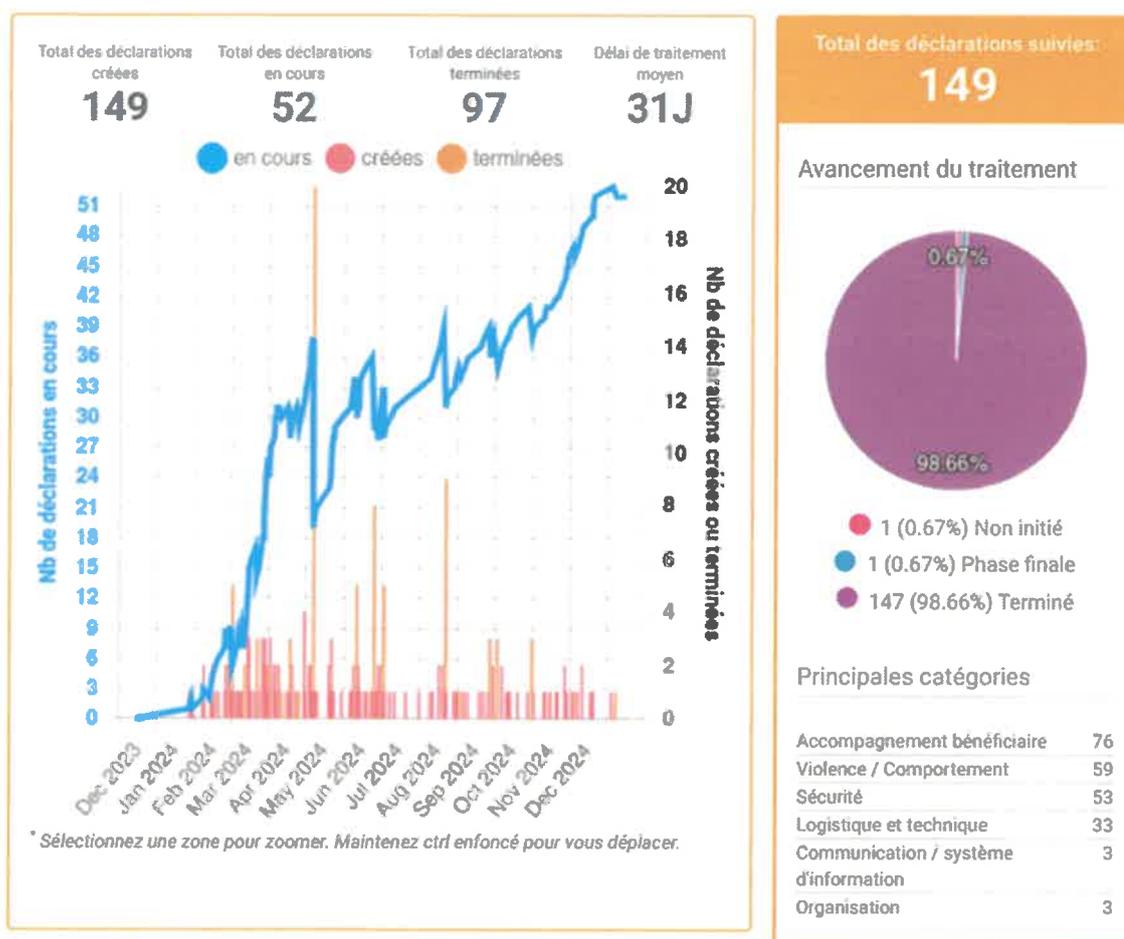
Les évaluations ont été réalisées par le cabinet Autonomii dûment accrédité par le COFRAC.

## 6-Éléments statistiques de l'année 2024

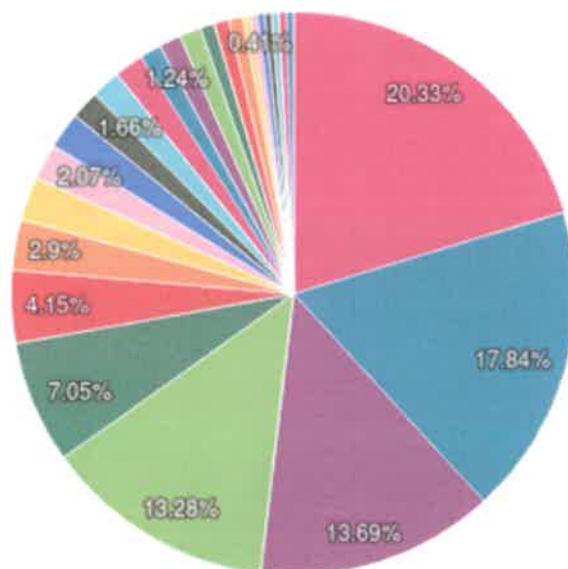
### a) Nombre de signalement des faits de maltraitance :

Aucun fait de maltraitance n'a été signalé au cours de l'année 2024

b) Nombre d'événements indésirables déclarés et traités dans l'année :



## Répartition par typologie



- 49 (20.33%) Autres problèmes de comportement
- 43 (17.84%) Sécurité du bénéficiaire
- 33 (13.69%) Vie quotidienne
- 32 (13.28%) Chute
- 17 (7.05%) Hygiène des locaux
- 10 (4.15%) sécurité des professionnels
- 7 (2.9%) Mise à disposition et maintenance du matériel
- 6 (2.49%) Socio-éducatif
- 5 (2.07%) Gestion des repas
- 5 (2.07%) Dégradation des biens
- 4 (1.66%) Soin médical
- 4 (1.66%) Agression, violence vis à vis d'un bénéficiaire
- 4 (1.66%) sécurité des locaux
- 3 (1.24%) Transport
- 3 (1.24%) Mise à disposition et maintenance des locaux
- 3 (1.24%) Agression, violence vis à vis d'un professionnel
- 2 (0.83%) Confidentialité et secret professionnel
- 2 (0.83%) Circuit du médicament
- 2 (0.83%) coordination
- 1 (0.41%) Rigueur professionnelle
- 1 (0.41%) Administratif
- 1 (0.41%) Circuit des déchets
- 1 (0.41%) Véhicules associatifs
- 1 (0.41%) Communication intra-service
- 1 (0.41%) Communication extérieure
- 1 (0.41%) Planification

Quatre (4) événements indésirables graves ont été signalés au cours de l'année.